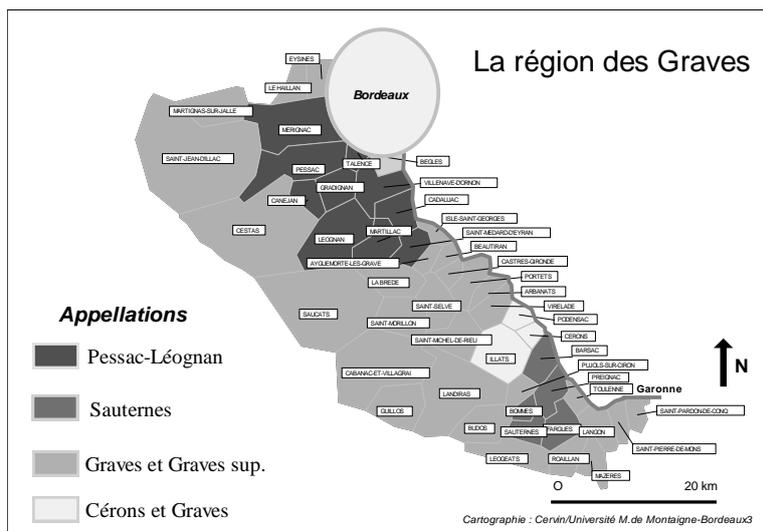


Les territoires viticoles de la région des Graves au milieu du 19^{ème} siècle

Quelle est, au milieu du 19^{ème} siècle, l'organisation viticole de l'espace que l'on nomme aujourd'hui les Graves ?

Par espace des Graves nous entendons cette région qui de Castets-en-Dorthe au sud-est se développe vers le Nord, sur les terrasses graveleuses de rive gauche de la Garonne jusqu'aux portes de Bordeaux et qui depuis 1936 est subdivisée en plusieurs appellations d'origine contrôlée (carte 1).



Carte 1 : La région des Graves et ses appellations

Cette réflexion a pour objectif de comprendre comment se sont lentement mises en place les conditions de création des différentes AOC qui structurent aujourd'hui cet espace. Ce travail fait donc suite à celui de Sandrine Lavaud-Renaudie qui, dans une autre communication de cet ouvrage s'est intéressée à la même problématique pour le Moyen Age et le début de l'époque moderne ; il précède une analyse en cours sur le même espace pour la fin du 19^{ème} siècle et la première moitié du 20^{ème} qui vit la naissance des AOC.

Le choix de la période s'explique en partie par notre démarche que l'on pourrait qualifier de « géographie rétrospective » tout autant que de « géographie historique » ou de « géohistoire » mais aussi et surtout, parce que, placée à la veille (ou plutôt au début) des grandes endémies qui vont bouleverser le vignoble ; nous possédons ainsi un tableau de l'organisation de cet espace viticole avant les grandes catastrophes qui vont faire émerger le vignoble moderne en s'appuyant sur ses structures profondes.

L'outil privilégié est celui du géographe, la cartographie statistique, afin de faire émerger les éléments « organisateurs » de l'espace, les structures profondes de l'organisation spatiale. Pour y parvenir nous avons puisé dans deux sources assez exhaustives pour l'époque :

*le cadastre napoléonien dans la version établie au milieu du 19^{ème} compte tenu des choix déjà annoncés ; il nous fournit pour chaque commune étudiée un bilan par section de l'utilisation du sol mais aussi de la valeur fiscale des terres, et donc de la place du couple terroir / spéculation dans les hiérarchies commerciales et / ou dans les représentations.

*la seconde édition de « Bordeaux et ses vins » de Charles Cocks, aux Éditions Féret en 1868. Le choix de cette édition se justifie par la qualité d'information, comparée à la première édition. Les renseignements fournis, après traitement, complètent assez bien celles du cadastre pour ce qui est des produits (types de vins, qualité, réputation...) et sur les propriétés, même si dans ce domaine elles sont plus approximatives avec des formulations du type « une trentaine de vigneronnes fournissent moins de 5 tonneaux... ».

Pour interpréter ces cartes un outil de « lecture » à principalement été mobilisé : le « noyau d'élite »¹ qui sont « *les tènements les plus favorisés pour l'élaboration de la qualité..., les centres stables..., là où l'on recueille les éléments de la tradition vitivinicole...* »

Dans une première partie nous exploiterons les données du cadastre, dans une seconde celles de « Bordeaux et ses vins ».

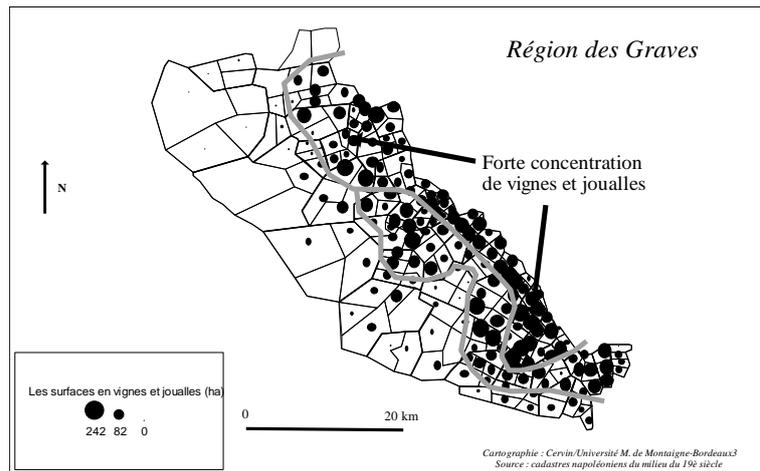
1-La région des Graves vue à travers les documents cadastraux

La région viticole des Graves présentait alors des visages variés.. Les cadastres du milieu du 19^e siècle permettent de reconstituer l'occupation du sol dans la région des Graves à cette époque avec une assez grande précision en utilisant les informations fournies par section pour chaque commune : passant de 48 communes à 191 sections cadastrales, la précision est presque multipliée par quatre. Surtout les limites des sections cadastrales correspondent beaucoup mieux que les limites communales à des changements et de terroir et d'occupation du sol : les sections sont beaucoup plus homogènes que les communes.

Les limites de l'analyse tiennent à l'impossibilité, compte tenu des informations qui ne sont pas homogènes d'une commune à l'autre, pour l'ensemble de l'espace étudié, de distinguer sur les cartes, joualles et vignes en plein. En effet dans les matrices cadastrales, nous relevons pour une commune, soit des vignes en plein et des joualles soit seulement la mention de joualles sans qu'il soit possible d'assurer que ces dernières ne comprennent aucune vigne en plein. Ainsi à Cérons ne sont relevées que des joualles quand à Pessac ne sont recensées que des vignes (ce qui là ne surprend guère), alors qu'à Portets nous retrouvons des vignes et des joualles côte à côte. Alors nous avons retenu de représenter ensemble vignes et joualles confondues, avec toutes les limites de lecture que cela implique

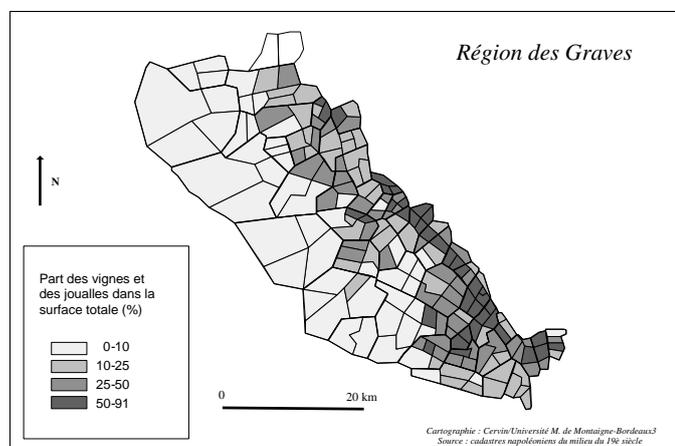
Les cartes ainsi réalisées donnent une image assez précise de l'occupation du sol dans la région des Graves au milieu du 19^{ème} siècle. Les surfaces en vignes et en joualles au milieu du 19^{ème} siècle (carte 2) mettent en valeur l'organisation de l'espace régional avec la concentration des vignes dans un pôle bordelais au nord (attention ici il s'agit de vignes en plein !) et dans un « pôle sauternais » au sud, les deux étant relié par un cordon ou « entre-deux » où les surfaces cultivées en vignes et joualles sont importantes. En direction de la forêt landaise, la concentration diminue, ce qui correspond à des périphéries.

¹ Georges Kuhnholz – Lordat, La genèse des appellations d'origine des vins, en 1960, à partir des multiples campagnes de délimitations effectuées pour le compte de l'INAO



Carte 2 : Les surfaces en vignes et en joulles au milieu du 19è siècle

Cette organisation spatiale est liée à une mise en valeur alors très diversifiée ainsi que le souligne la carte 3 proposant une représentation de la part des surfaces en vignes et en joulles dans chaque section. L'image produite permet une lecture de ce que nous appelons aujourd'hui la « viticolité » et qui souligne donc le poids de cette activité dans l'occupation de l'espace. Au nord, dans la banlieue bordelaise, des sections à viticolité souvent intermédiaire, où toutefois pour Pessac et Talence les vignes en plein occupaient moins de place que les joulles étaient assez représentatives de la part importante qu'occupaient alors les bois dans les grandes exploitations ainsi que l'élevage et les cultures maraîchères pour l'alimentation de la ville de Bordeaux.



Carte 3 : La part des surfaces en vignes et en joulles dans les sections au milieu du 19è siècle

Ainsi aux portes de Bordeaux, de Mérignac à Martillac de vastes secteurs de monoculture étaient plus ou moins enserrés dans la forêt landaise toujours proche. Comme en Médoc, de grands domaines viticoles avec leur réserve de bois et de landes incultes rappelaient l'emprise de la bourgeoisie bordelaise. Leurs grandes parcelles étaient juxtaposées aux lopins souvent minuscules de centaines de petits viticulteurs, composant un maillage dense.

En Sauternais, pays qui s'affirmait dès la commune de Cérons, la vigne montrait des plates-bandes de deux rangs aux ceps bas au moins dans les grandes parcelles des domaines de l'aristocratie, nombreux à Sauternes, Bommès ou

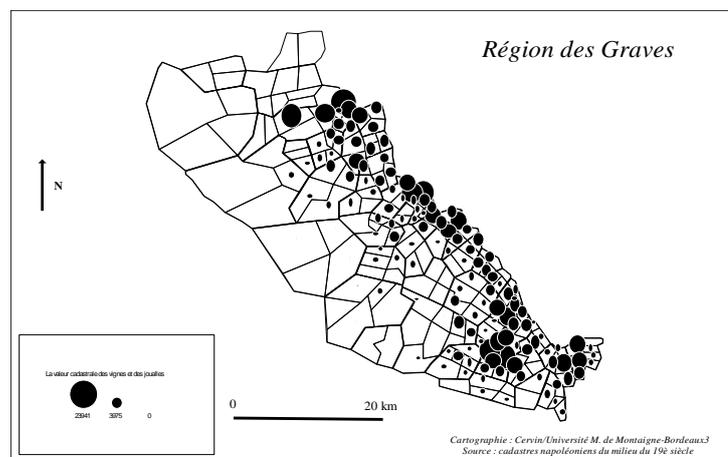
Fargues, un peu moins à Preignac, Cérons ou Barsac : la forte viticolité du cœur du Sauternais avec Barsac, Preignac et Sauternes est manifeste

Entre les deux, les Graves centrales montraient un paysage assez différent. La tenue même des vignes, qui pourtant étaient l'élément essentiel du terroir, étaient moins soignée et plus hétérogène ; si quelques parcelles montraient ça et là la belle régularité des pièces médocaines, il semble que le type de culture le plus fréquent était les joualles. Mais les moyennes terrasses proches de la Garonne y offraient une belle concentration très linéaire de sections à forte viticolité tout comme en Langonnais.

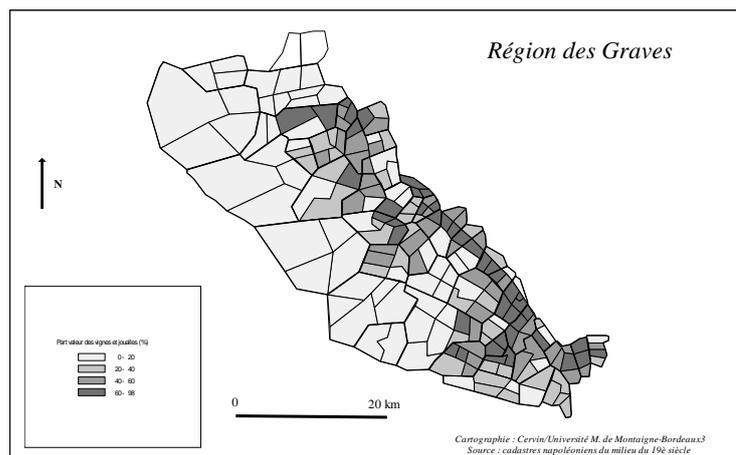
Au delà de Langon, c'était le Bazadais, pays de polyculture par excellence. La vigne cédait la prééminence aux labours et aux prairies et composait souvent avec eux dans le système des joualles.

Le long de la Garonne, en contrebas des Graves, les palus formaient un long ruban de prospérité, constituant une des meilleures zones agricoles du département ; la vigne dominait souvent là aussi, en particulier sur le bourrelet alluvial insubmersible que jalonnait toute une série d'habitations. Les palus de Isle-Saint-Georges et de Portets étaient très viticoles alors que plus en amont ils l'étaient beaucoup moins.

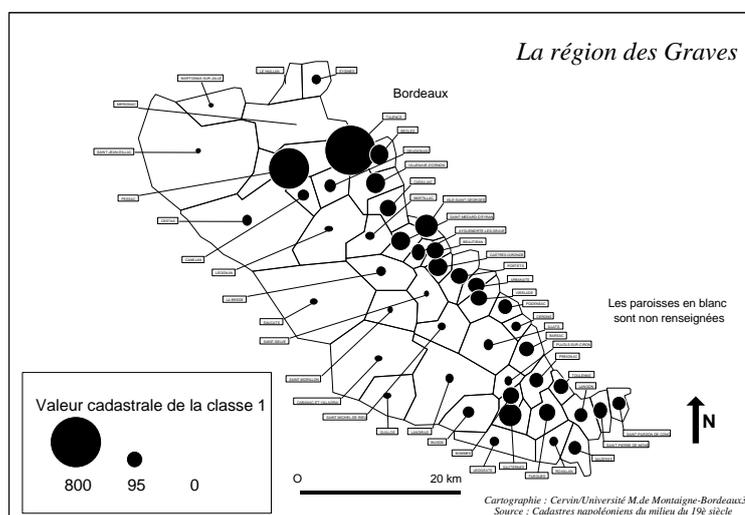
Cette géographie viticole différenciée dans l'utilisation de l'espace l'est également dans la valorisation des terres que nous pouvons observer à travers les valeurs cadastrales relevées dans les matrices. La valeur cadastrale des vignes et des joualles vers 1850 (cartes 4), la part de la valeur des vignes et des joualles dans la valeur des sections vers 1850 (carte 5) et la valeur cadastrale de l'hectare de vigne ou de joualles de la classe 1 (carte 6) confortent l'image d'une organisation régionale avec deux pôles et un « entre-deux ». La concentration de la valeur des vignes et joualles y est manifeste dans la première et les « terroirs » à vigne se dégagent sans effort de la seconde. On notera pour éviter des erreurs de lecture, l'absence de valeur pour Talence. Avec la troisième, nous abordons la « notoriété » des vignes. La classe 1 est celles des vignes dont la valeur est estimée la plus élevée et qui sont les plus lourdement imposées. Nous trouvons donc là une représentation de la hiérarchie des valeurs, en rapport bien sûr avec les prix de vente des vins. Le document nous paraît particulièrement explicite et n'appeler aucun commentaire.



Carte 4 : La valeur cadastrale des vignes et des joualles au milieu du 19è siècle

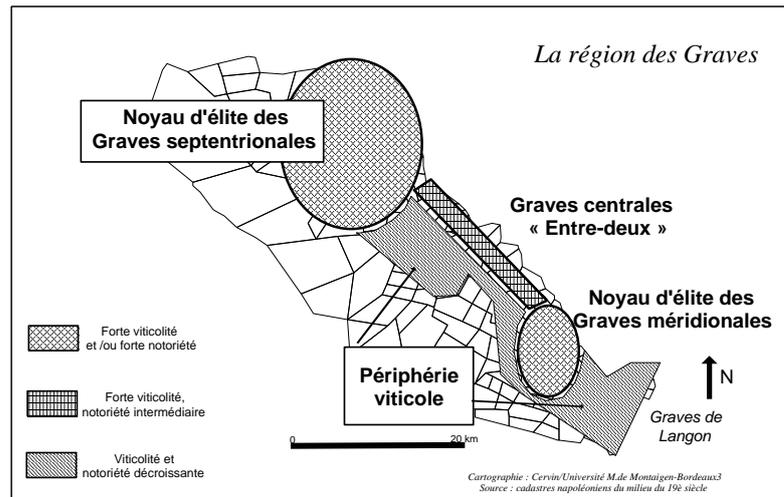


Carte 5 : La part de la valeur des vignes et des joulles dans la valeur cadastrale totale des sections au milieu du 19^e siècle



Carte 6 : Valeur cadastrale de l'hectare de vigne ou de joulle de classe 1

Au total, l'examen des données cadastrales permet de souligner l'existence au milieu du 19^e siècle de deux « noyaux viticoles », les Graves septentrionales au portes de Bordeaux et les Graves méridionales correspondant au Sauternais actuel. Pour les relier, un « entre-deux » linéaire et étroit était confiné sur les moyennes terrasses de la Garonne par la proximité de la forêt landaise, la haute terrasse étant largement recouverte par les sables du système dunaire. Autour de ces espaces, des périphéries à viticolité décroissante au profit d'une sylviculture du pin assez prospère dans la partie centrale et de la polyculture en Bazadais complètent la géographie de la région des Graves au milieu du 19^e siècle (carte 7).



Carte 7 : La région des Graves, une mise en valeur différenciée

Les partisans de la primauté du « terroir agronomique » dans la détermination des territoires viticoles souligneraient sans doute une bonne adéquation entre les terrasses garonnaises et les sections cadastrales à viticolité élevée. Cependant, le relatif « hiatus » viticole de la partie centrale s'explique assez mal par l'absence de « bons terroirs » qui ont depuis été découverts à Illats comme à Landiras, là où autrefois régnait la pinède. Par contre nous retrouvons bien les « terroirs sociaux » hérités de l'histoire de la région, telle qu'elle est présentée par Sandrine Lavaud dans le présent ouvrage. Les Graves septentrionales sont alors le résultat du glissement vers le sud, sous la poussée de la grande ville, du vignoble périurbain. Les Graves méridionales sont les héritières du vignoble spéculatif nés au début des temps modernes des investissements urbains pour satisfaire la demande hollandaise. Et « l'entre deux » correspond à cette région intermédiaire où l'absence d'espace disponible et de bourgs suffisamment actifs pour dynamiser la région fut un frein à ces mêmes investissements urbains.

Alors que la région des Graves offre une palette de terroirs qui incontestablement appartiennent à la même famille des terroirs de terrasses graveleuses garonnaises, la mise en valeur y apparaît assez contrastée et compose une « géographie viticole différenciée » avec deux noyaux d'élites, un « entre-deux » et des périphéries.

2-La région des Graves vue à travers Cocks, 1868

L'image duale de la région des Graves qui s'est peu à peu construite dans notre première partie peut-être aisément confirmée et surtout complétée par les informations fournies en 1868 par *Charles COCKS, BORDEAUX, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite, deuxième édition par Edouard Féret*.

Le « Féret » de 1868², permet une lecture à deux échelles : celle de la commune et celle de la propriété. Une analyse attentive des pages communales permet ensuite une étude plus fine au niveau des propriétés.

² Le choix de la seconde édition de 1868 s'explique par le caractère plus exhaustif de l'information contenue (voir article de Bruno Boidron dans cet ouvrage).

Un foisonnement de petites propriétés :

Pour comprendre ce qui suit, il est utile de noter que dans les meilleures graves, la production est d'environ 2.5 à 3 barriques par journal soit 32 ares, ce qui donne 17 à 20 hl/ha ; sur des graves fortes, elle atteint 4 barriques soit 27 hl/ha. En première approximation il est donc possible d'afficher que 10 tonneaux correspondent à une superficie moyenne de 3 à 4 journaux soit un peu plus d'un hectare. En second lieu, les tableaux statistiques réalisés pour établir ces cartes constituent eux aussi des approximations dans la mesure où, pour chaque commune, figure à la suite de la liste des propriétés répertoriées une mention bien vague sur les « petits propriétaires » (ceux qui ne sont pas nommés !) que nous avons intégrés bien que la validité des nombres annoncés puisse parfois être mise en doute...

Commune	Nombre de propriétés par commune selon la quantité de tonneaux produits			
	plus de 50.	de 20 à 50	de 10 à 20	moins de 10
ARBANATS	2	2	12	30
AYGUEMORTE-LES-GRAVES		4	6	20
BARSAC	1	3	11	60
BEAUTIRAN	1	6	7	30
BEGLES	3	3	2	10
BOMMES		3	4	25
BUDOS			2	15
CABANAC-ET-VILLAGRAINS		3	6	30
CADAUJAC	5	2	7	35
CASTRES-GIRONDE	1	3	6	30
CERONS		5	22	40
CESTAS	1	2		
FARGUES		2	2	20
GRADIGNAN	2	7	2	40
ILLATS		8	27	40
ISLE-SAINT-GEORGES	5	10	4	20
LA BREDE	3	11	1	30
LANDIRAS	1	4	16	60
LANGON		3	8	60
LEOGNAN	2	10	14	40
MARTILLAC	2	5	9	30
MERIGNAC	1	3	3	50
PESSAC	2	2	8	une cinquantaine
PODENSAC		5	7	50
PORTETS	2	13	16	54
PREIGNAC	3	8	25	50
PUJOLS-SUR-CIRON	1		6	60
SAINT-MEDARD-D'EYRANS		3	11	15
SAINT-MORILLON	5	9	8	grand nombre
SAINT-PIERRE-DE-MONS		4	10	40
SAINT-SELVE	1	13	4	30
SAUTERNES	2	1	4	30
TALENCE	1		9	20
TOULENNE		4		15
VILLENAVE-D'ORNON	6	10	15	30
VIRELADE	2	4	9	30

Fig.1 – Les propriétés viticoles en 1868 d'après Féret

La faible part des grandes propriétés est une des caractéristiques de la région étudiée. Même les propriétés de plus de un hectare sont rares et leur part dans le total des exploitations oscillent entre un quart et un tiers dans les Petites Graves, et n'atteint pas 25% aussi bien dans une partie du Sauternais que dans la banlieue bordelaise. Toutefois, certaines communes dépassent cette valeur du quart pour atteindre parfois la moitié des exploitations couvrant plus d'un hectare. Parmi elles, notons des communes des Graves du nord, surtout celles qui sont déjà éloignées de Bordeaux avec Léognan, Martillac, Cadaujac, Villenave d'Ornon mais aussi Bègles (et ses palus) et Talence. Appartiennent également à cette catégorie les communes des Graves centrales de l'Isle-Saint-Georges à Cérons et, pour le Sauternais, Preignac (elle aussi avec de vastes palus).

Au total, la région des Graves se caractérise surtout par une viticulture paysanne dans le cadre d'une polyculture traditionnelle où les pinèdes tiennent souvent une place de choix. Il y a là un trait peu favorable à une évolution qualitative de la production d'abord par manque de moyens financiers suffisants mais aussi sans doute faute de motivation économique, la culture du pin étant d'un bon rapport économique dans une région traversée par la voie ferrée qui permettait d'expédier vers le port de Bordeaux les billes de bois dans de bonnes conditions. L'on retrouve ici ces concours de circonstances historiques qui combinent les héritages et les valeurs économiques du moment : « l'entre deux » trouvait dans la culture du pin une compensation à son maintien partiel à l'écart des grands développements viticoles lors de l'expansion du vignoble bordelais aux temps modernes alors que Graves du nord et Graves méridionales continuaient sur leur lancée.

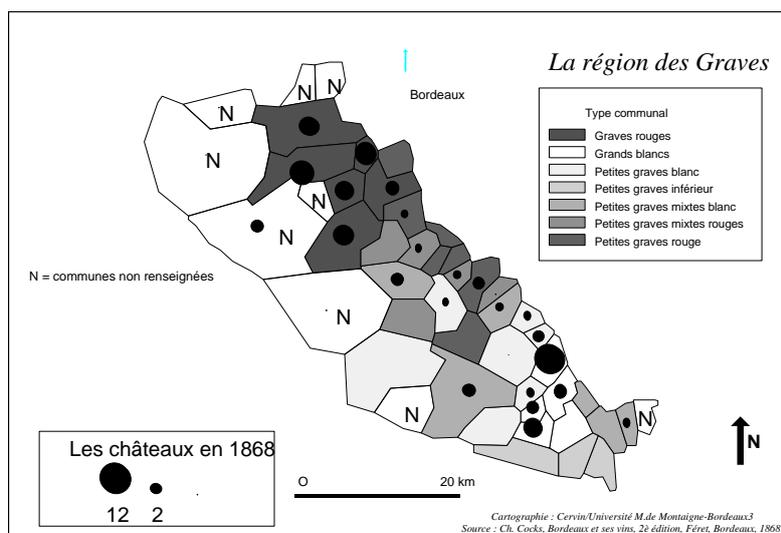
Toutefois dans de nombreuses communes, des exploitations remarquables, selon l'ouvrage de Féret, apparaissent comme les moteurs de l'évolution. Ce sont ceux qui sur la carte 8 sont identifiés comme châteaux et dont les plus nombreux se situent dans les Graves du nord et dans le Sauternais. Mais certains appartiennent à « l'entre-deux » ou aux périphéries avec tout particulièrement à Portets le Château Lognac, créé en 1855 et où le propriétaire a introduit les méthodes de cultures médocaines sur des sols de graves ; cela lui permet de vendre ses vins 600 fr. le tonneau en année moyenne et 800 fr. pour l'année « 1864 », soit un tarif qui se rapproche de ceux pratiqués dans les Graves du nord (600 à 900 fr.)

A Saint-Selve est mentionnée la supériorité du château du même nom. Le château de Virelade commercialise ses vins blancs jusqu'à 1000 fr. et ses rouges issus de graves 800 fr. A Pujols « *Le meilleur vin de la commune est celui du Clos-Saint-Robert qui dépasse de beaucoup les autres... C'est un vin très recherché dans l'Allemagne du Nord et surtout en Russie. Ajoutons que son propriétaire vient de créer sur un plateau graveleux de ce domaine un petit vignoble rouge, sur le modèle et d'après la méthode de culture du Médoc . Il a déjà obtenu d'excellents résultats* ». A Langon où dans l'ensemble les vins rouges assez ordinaires (300 à 400 fr.), certains pouvant atteindre 1200 fr. au bout de 2 ou 3 ans ; on note alors deux 1^{er} crûs bourgeois de vins rouges pour huit 1^{er} crûs de blancs + quatorze 2^e crûs.

Enfin, symbole d'une géographie en mutation, à Cestas, la vigne introduite depuis peu les vins du baron et de la baronne d'Hausmann « *se vendent comme petits bourgeois du Médoc* », soit au prix des meilleurs vins rouges de graves (500 à 900 fr.).

Nous trouvons là les signes patents d'une économie qui commence à évoluer vers une activité viticole plus spécialisée et surtout davantage tournée vers une production de qualité. Cette analyse de la valorisation des produits a conduit les

auteurs à présenter les Graves en trois chapitres, aboutissant à une qualification des espaces synthétisée sur la carte 8.



Carte 8 : Classement des communes et châteaux au milieu du 19^e siècle

Nous retrouvons :

-les Graves : « Les cépages de vigne rouge les plus répandus dans les graves sont, par ordre de mérite : la Vidure-Sauvignonne (Cabernet-Sauvignon), la Petite-Vidure (Petit Cabernet), la Grosse-Vidure (Gros Cabernet), le Petit Verdot, le Carbouet (Carmenère), le Merlot et le Malbec. On a essayé avec un certain succès la Petite Sirrah de l'Hermitage, qui se plaît dans les graves sèches et bien exposées. Les cépages de vigne blanche les plus répandus sont : le Sauvignon, le Sémillon, la Muscadelle, le Blanc-Verdet.. Les meilleures communes de graves sont : Pessac, Talence, Mérignac, Léognan, Gradignan et Villenave-d'Ornon. »

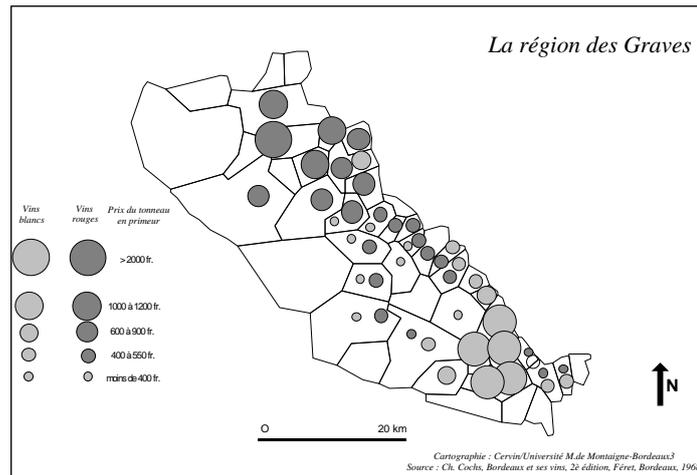
-les Petites Graves : « Les cépages les plus répandus sont le Merlot et le Malbec, qui composent, avec quelques pieds de Vidures, tous les meilleurs vignobles des petites graves. On trouve encore dans les crûs inférieurs d'autres cépages produisant beaucoup de vin, mais de qualité très ordinaire ; ce sont le Hourççat ou Balouzat, la Parde, le Mercier ou Larrivet, le Girançon, etc....

Les vignes blanches qu'on trouve dans les petites graves avant d'arriver à Arbanats et Virelade sont presque entièrement composées d'un seul cépage l'Enrageat. Les communes dont nous allons parler dans ce chapitre sont Bègles, Cadaujac, Isle-Saint-Georges, Martillac, Saint-Médard-d'Eyrans, Ayguemortes, Beautiran, Castres, Portets, Saint-Selve, Saint-Morillon, La Brède, Cabanac, Cestas, Arbanats, Virelade. La plupart de ces communes font dans leurs graves d'assez bons vins rouges d'ordinaire, et des vins blancs secondaires. Celles qui sont suivies d'un astérisque sont situées sur les bords du fleuve, et produisent des vins de palus assez recherchés, qui sont quelquefois réunis aux vins de graves par les petits propriétaires.

Nous entrons maintenant dans le pays des vins blancs, et nous sentons de loin le parfum des Sauternes. Les communes qui suivent produisent peu de vin rouge, mais en revanche beaucoup de vins blancs très agréables, pleins de finesse et de parfum, plus ou moins liquoreux, alcooliques et distingués, mais ayant du charme et de l'agrément; ce sont Arbanats et Virelade (dont nous venons de parler), Podensac, Cérons, Îlats, Landiras et Pujols. Cette dernière commune renferme un crû très renommé, le Clos-Saint-Robert »

- Les grands vins blancs. Cette partie n'appelle aucun développement, tant le propos sont bien connus.

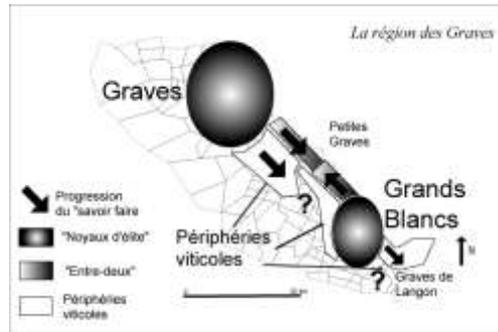
La carte 9 qui représente les prix moyens des vins primeurs par commune confirme la présence d'un « noyau d'élite rouge » dominé par Haut-Brion qui se prolonge vers le Sud et de « l'Entre-deux » où les vignes rouges côtoient les blanches qui les égalent en valeur à partir d'Arbanats et Virelade ; puis les blancs l'emportent en se rapprochant du « noyau d'élite » du Sauternais dominé par l'autre grand cru classé de la région, Yquem. Signalons un regain déjà évoqué des rouges au delà du Sauternais dans le Langonnais.



Carte 9 : Vins blancs et vins rouges au milieu du 19ème siècle

Conclusion

, La synthèse des informations précédentes souligne donc des hiérarchies viticoles bien établies avec les deux noyaux « Graves » et « Grands blancs » (carte 10). Mais ce sont surtout les « Petites Graves » qui retiennent notre attention car c'est là que la viticulture évolue le plus vite autour de fermes que sont quelques « châteaux » performants. Dans cet « entre deux », les savoir faire des deux noyaux d'élite se télescopent, générant un nouveau territoire où cohabitent, sur le même terroir, vins rouges et vins blancs de qualité (carte 9). Et au delà, dans des périphéries peu viticoles, des agriculteurs s'intéressent de plus en plus à la vigne et annoncent là aussi des mutations.



Carte 10 : Les territoires viticoles de la région des Graves vers 1850

Ces nouvelles données de géographie viticole, en se renforçant au cours de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, s'avèrent déterminantes au début du 20^{ème} siècle lors de la mise en place des aires d'appellation d'origine contrôlée. Mais c'est là une autre histoire en cours de rédaction.

HINNEWINKEL Jean-Claude
 Maître de conférences de Géographie
 CERVIN / Intermet
 UFR Géographie – Aménagement
 Université M. de Montaigne – Bordeaux3
 33607 – PESSAC cedex